

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° No 374 bis . Arrêté du 4 décembre 1917, promulguant dans la Colonie la loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique

n 1902

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 décembre 1917

Numéro JO  
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro  
31 décembre 1917

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

**Vul**l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 du decret 18 juin 1884

**Vul**l'arrêté local du 6 novembre 1911 promulguant dans la Colonie le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière

**Vul**l'article 21 dudit décret déclarant applicateur dans la Colonie la Loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique des bien immeubles

**Vul**l'arrêté du 4 décembre 1917 réglant les détails d'exécution du décret précité du 1er mars 1909;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulguée à la Côte Française des Somalis, pour y être appliquée suivant sa forme et teneur, la Loi du 25 juin 1902 sur le bail emphytéotique des biens immeubles Art. 2.— Le présent arrèle sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré an Journal Officiel de la Colonie.

geffriad